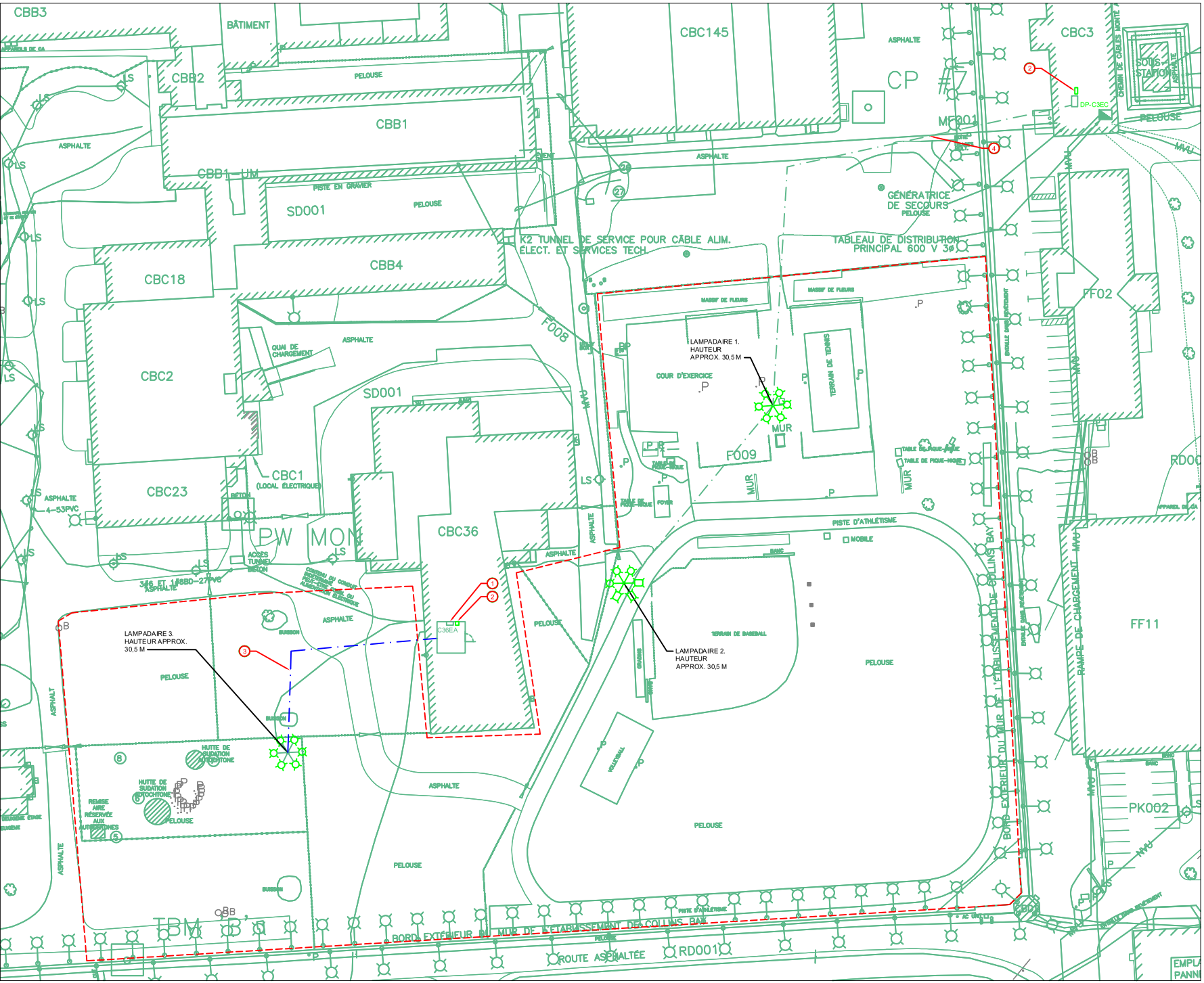

NOTES GÉNÉRALES :

A. EFFECTUER L'INSTALLATION DES NOUVEAUX LUMINAIRES, ENSEMBLES DE TÊTE ET CÂBLAGE SANS ENLEVER LE LAMPADAIRE. EXÉCUTER LES TRAVAUX AU MOYEN D'UNE GRUE ET D'UNE NACELLE; UTILISER UNE DEUXIÈME GRUE POUR SOULEVER L'ÉQUIPEMENT AU BESOIN. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER RIGOUREUSEMENT LES LIGNES DIRECTRICES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'ONTARIO AINSI QUE LES EXIGENCES PROPRES AU SITE DE SCC.

NOTES DE DESSIN :

1. FOURNIR UN NOUVEAU DISJONCTEUR 600 V TRIPHASÉ 15 A POUR LE NOUVEAU CIRCUIT DES LAMPADAIRES.
2. DÉMOLIR LE DÉMARREUR ET LA MINUTERIE EXISTANTS ET EN FOURNIR DES NOUVEAUX AU MÊME EMPLACEMENT. SE REPORTER AU SCHÉMA ÉLECTRIQUE E01/1 POUR LES DÉTAILS.
3. DÉBRANCHER LE CÂBLE EXISTANT AU LAMPADAIRE ET L'ENLEVER JUSQU'AU PANNEAU D'ALIMENTATION C36EA. FOURNIR UN NOUVEAU CÂBLE 4C N^{O} 10 DU PANNEAU EXISTANT C36EA DANS LE CONDUIT SOUTERRAIN EXISTANT JUSQU'AU LAMPADAIRE. LA DISPOSITION DU CONDUIT EST APPROXIMATIVE, À VÉRIFIER DURANT LA CONSTRUCTION. FOURNIR UNE BOÎTE DE JONCTION NEMA 3R AVEC UNE PLAQUETTE À BORNES DE 600 V À L'INTÉRIEUR DE LA BOÎTE DE JONCTION EXISTANTE À LA BASE DU LAMPADAIRE MONTÉ À LA PLAQUE EXISTANTE.
4. VÉRIFIER QUE LE CÂBLE EXISTANT EST AU MOINS 4C N^{O} 8, EFFECTUER UNE INSPECTION VISUELLE DU CÂBLE APPARENT, MESURER LA RÉSISTANCE D'ISOLEMENT, EFFECTUER UN ESSAI DE POLARITÉ ET UN ESSAI DE CONTINUITÉ DES CÂBLES EXISTANTS. SI TOUS LES CÂBLES PASSENT TOUS LES ESSAIS ET L'INSPECTION, LES RACCORDER À LA NOUVELLE BOÎTE DE JONCTION À LA BASE DES LAMPADAIRES.